



Note d'information synthétique

Budget Prévisionnel 2024



I- Données communales

✓ Population légale

- Au 1^{er} janvier 2022 : 110
- Au 1^{er} janvier 2023 : 104
- Au 1^{er} janvier 2024 : 103

✓ Effectif de la collectivité au 1^{er} janvier 2024 : 4 agents, soit 2.17 ETP

- 1 agent administratif à temps non complet (secrétaire de mairie) 17h30 par semaine
- 1 agent administratif à temps non complet (gérante Agence Postale Communale et appui secrétaire de mairie) 28h par semaine
- 1 agent technique à temps complet
- 1 agent technique à temps non complet (entretien des locaux) 2h30 par semaine

✓ Fiscalité locale au 1^{er} janvier 2024

La commune maintient les taux des impôts locaux inchangés depuis de nombreuses années.

- Taxe foncière bâti : 30.86 %
- Taxe foncière non bâti : 69.89 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 15.10 %

✓ 2 emprunts à taux fixe en cours

- Un emprunt pour le financement de la rénovation de la salle des fêtes souscrit en 2016 pour 90 000 €. Capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 : 50 074 €.
- Un emprunt pour le financement des travaux de captage et de mise en service du nouveau réservoir souscrit en 2014 pour 80 000 €. Capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 : 38 049 €.

II- Eléments généraux de cadrage

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024, voté le 9 avril 2024 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...)

III- Compte Financier Unique 2023

La candidature de la commune a été retenue par le ministère de l'Economie et des Finances Publiques dans le cadre de l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023. Ce document comptable unique vient remplacer les Comptes Administratifs établis par la commune et les Comptes de Gestion établis par le Service de Gestion Comptable (Trésorerie.)

2023						
BUDGET PRINCIPAL				BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023
Fonctionnement	183 357 €	265 440 €	82 083 €	25 135 €	28 640 €	3 505 €
<i>Excédent de fonctionnement antérieur reporté*</i>			465 483 €			22 156 €
TOTAL			547 566 €			25 661 €
Investissement	61 257 €	98 833 €	35 576 €	14 591 €	19 473 €	4 882 €
<i>Solde d'exécution reporté*</i>			42 487 €			104 661 €
TOTAL			78 423 €			109 543 €

*Au résultat 2023, s'ajoute le report des excédents des années passées.

IV- Budgets prévisionnels 2024

Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires.
- De mobiliser des subventions pour le financement de travaux chaque fois que cela est possible.

2024				
BUDGET PRINCIPAL			BUDGET EAU*	
	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2024	Recettes 2024
Fonctionnement	799 364 €	245 383 €	47 017 €	27 771 €
<i>Excédent de fonctionnement antérieur reporté</i>		553 981 €		19 246 €
TOTAL	799 364 €	799 364 €	47 017 €	47 017 €
Investissement	244 295 €	138 486 €	100 673 €	18 516 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>		105 809 €		82 157 €
TOTAL	244 295 €	244 295 €	100 673 €	100 673 €

*Pour rappel au 1^{er} janvier 2024 la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté des Communes des Portes de Vassivière. A ce titre 1/4 du résultat total cumulé de 2023 a été transféré à la Communauté de Communes, ce qui représente 33 800 €.

EN FONCTIONNEMENT

✓ Les dépenses principales

- Les charges à caractères général (achats d'électricité, fournitures, petits matériels, entretien des bâtiments, primes d'assurance, honoraires, cérémonies...)
- Les charges de personnel (rémunérations brutes, charges salariales et patronales, assurance du personnel et médecine du travail...)
- Les autres charges de gestion courante (contributions aux différents organismes extérieurs -Parc Naturel Régional -, Service Départemental d'Incendie et de Secours - , Syndicat Energie Haute Vienne, indemnités de fonction des élus...)

✓ Les recettes principales

- Les produits des services et du patrimoine (loyers, location salle des fêtes...)
- Les impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les pylônes...)
- Les dotations et participations (Dotation Générale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Fonds de Compensation de la TVA...)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
013- ATTENUATION DE CHARGES	1 000 €	011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	475 554 €
70- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 508 €	012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	131 000 €
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	142 243 €	65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	77 000 €
74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	73 527 €	014- ATTENUATION DE PRODUITS	8 000 €
75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 100 €	66- CHARGES FINANCIERES	1 000 €
76- PRODUITS FINANCIERS	5 €	67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	68- DOTATIONS AUX PROVISIONS	252 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	553 981 €	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	101 557 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	799 364 €	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	799 364 €

EN INVESTISSEMENT

Pour 2024 des dépenses d'investissement correspondent à différents travaux prévus par la commune :

- Le passage en LED de tout le parc d'éclairage public pour un montant de 39 229 €. Ces travaux seront subventionnés à 80 % par le SEHV et le Conseil Départemental.
- Des travaux de rénovation énergétique pour les logements communaux situés au-dessus de la mairie avec le changement des ouvrants et la mise en place de volets roulants pour un montant de 9 240 € HT. Ces travaux seront subventionnés à 35 % par le Conseil Départemental.
- La remise aux normes électriques de l'Eglise pour un montant de 11 346 € HT. Ces travaux seront subventionnés à 80 % par l'Etat et le Conseil Départemental.
- Le programme annuel de réfection de la voirie pour un montant de 80 320 € HT. Ces travaux seront subventionnés à 50 % par le Conseil Départemental.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 €	10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	27 385 €
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	35 206 €	13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
16- EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	423 €	16- EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	8 570 €
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 694 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	192 345 €
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	0	23- IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000 €
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 404 €	021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
040- OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 153 €	040- OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
SOLDE D EXECUTION REPORTE	105 809 €	041- OPERATIONS PATRIMONIALES	300 €
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	300 €		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	244295 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	244 295 €

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter la Mairie de Domsps

05.55.69.60.29

secretariat@domps87.fr